



WEEK-END
EXPÉRIENCE **RETRAITE**

2018 – 8^e ÉDITION

ÊTES-VOUS PRÊT POUR LA RETRAITE?



VOTRE CONFÉRENCIER



Benoit Chaurette

M. Fisc., Pl. Fin

Directeur, pratique professionnelle

PLAN DE LA FORMATION

1/ Votre entreprise

2/ Décaissement de la société par actions

3/ Astuces pour réduire le revenu

1/ Votre entreprise



QUOI FAIRE AVEC VOTRE ENTREPRISE?

Trois options s'offrent à vous à la veille de la retraite

1. Vendre l'entreprise
2. Liquidier les actifs de l'entreprise
3. Conserver la société par actions (société de gestion)

LES 5 ÉTAPES DE LA VENTE D'UNE ENTREPRISE

Pour vendre votre entreprise, vous devrez :

1. Planifier la vente
2. Évaluer la pratique
3. Négocier les conditions de la vente avec l'acquéreur
4. Consulter un juriste et un comptable pour orchestrer les transactions
5. Gérer le produit de la vente

VENTE D'ACTIFS OU VENTE D' ACTIONS?

Vente d'actifs

- / Choix souvent favorable à l'acquéreur
- / Pour l'acquéreur, base fiscale plus élevée pour amortir les biens
- / Aucune déduction pour gains en capital lors de la vente
- / Il n'est pas nécessaire d'être incorporé
- / Prix de vente généralement plus élevé

Vente d'actions

- / Choix souvent favorable au vendeur
- / L'acquéreur achète les actions et sera responsable des antécédents de la compagnie et du personnel
- / Déduction pour gains en capital possible si les critères sont respectés
- / Prix de vente généralement plus faible

DÉDUCTION POUR GAINS EN CAPITAL

Il est possible de ne pas avoir à payer d'impôt sur le gain réalisé jusqu'à concurrence de 848 252 \$ (2018) si certains critères sont respectés :

1. Vous devez vendre les actions d'une société incorporée
2. 24 mois avant la vente, vous devez respecter les critères de liquidité (société purifiée)
3. Si la société est incorporée depuis moins de 24 mois, elle doit respecter les critères de liquidité depuis sa création

ANALYSE COMPARATIVE

Exemple d'un rapport comparatif entre la vente d'actions et la vente d'actifs

Évaluation vente d'entreprise

Hypothèses

Facteur d'actualisation	2,00%
Taux d'amortissement de l'achalandage	5%
Taux autres actifs	20%
Taux d'impôt corporatif	18,00%
Taux d'impôt personnel	53,31%

Valeur de la clinique

	Évaluation
Achalandage	458 153 \$
Améliorations locatives	156 981 \$
Équipements dentaires et autres	400 452 \$
Total	1 015 586 \$

Perte acheteur

I. Perte de l'amortissement de l'achalandage

	FNACC	PD
Achalandage	- \$	458 153 \$

Valeur actualisée de la perte de la déduction de la valeur de l'achalandage (58 905) \$

II. Perte de l'amortissement des améliorations locatives

	FNACC	PD
Améliorations locatives	61 000 \$	156 981 \$

Valeur actualisée de la perte de la déduction des améliorations locatives (16 286) \$

III. Perte de l'amortissement des autres actifs

	FNACC	PD
Équipements dentaires et autres	296 371 \$	400 452 \$

Valeur actualisée de la perte de la déduction des autres biens amortissables (17 031) \$

Perte totale acheteur (92 223) \$

Gain vendeur

IV. Impôt lors de la vente de l'achalandage

	PBR	FNACC	PD	RDPA	Revenu
Achalandage	- \$	- \$	458 153 \$	- \$	458 153 \$

L'incorporation évite au vendeur de payer l'impôt sur la vente de l'achalandage 122 121 \$

V. Impôt lors de la vente des autres actifs

	PBR	FNACC	PD	RDPA	G/C
Améliorations locatives	122 000 \$	61 000 \$	156 981 \$	61 000 \$	34 981 \$
Équipements dentaires et autres	414 779 \$	296 371 \$	400 452 \$	104 081 \$	- \$
Total	536 779 \$	357 371 \$	557 433 \$	165 081 \$	34 981 \$

L'incorporation évite au vendeur de payer l'impôt sur la vente des autres actifs 97 329 \$

Gain total pour le vendeur 219 450 \$

Sommaire

VI. Présentation des différentes hypothèses

Vente des actifs

Valeur de la clinique	1 015 586 \$
Impôts à déboursier	(219 450) \$
Valeur net des actifs	796 136 \$

Vente des actions

Valeur de la clinique	1 015 586 \$
Impôts à déboursier	- \$
Négociation à la baisse du prix de vente	(92 223) \$
Valeur net des actifs	923 363 \$

Avantage total de la vente d'actions 127 226 \$

3 RAISONS POUR CONSERVER UNE SPA À LA RETRAITE

Vous conserverez une société par actions (SPA) à la retraite si :

1. Il n'y a pas de vente d'entreprise à la retraite
2. Vous avez vendu les actifs (et non les actions) d'une société incorporée
3. Vous avez conservé vos placements dans une société de gestion

QUOI FAIRE DE SA SPA À LA RETRAITE?

Voici une liste non exhaustive des choses à faire avec sa SPA au moment de la retraite :

- / Annuler ou revoir certaines assurances détenues par la SPA**
 - Assurance responsabilité
 - Assurance invalidité et frais de bureau
 - Assurance « partnership »
- / Changer le nom de la société et le statut au registre des entreprises du Québec (REQ)**
- / Cesser les cotisations à l'ordre professionnel**



2/ Décaissement de la société par actions

LES RAISONS DE CONSERVER LA SOCIÉTÉ

Conserver une société par actions à la retraite est synonyme de frais comptables élevés et de gestion accrue, mais il y a aussi des avantages :

- / Taux d'imposition plus faible que le taux maximal d'imposition personnel
- / Fractionnement du revenu possible avec le conjoint
- / Continuité du report d'impôt

L'ART DE DÉCLARER UN DIVIDENDE À LA RETRAITE

Saviez-vous qu'il existe différentes formes de dividendes?

/ Dividende en capital

- Retrait non imposable. Idéal pour encaisser des sommes sans augmenter l'impôt.
- Le dividende en capital rime avec gain en capital

/ Dividende déterminé

- Montant imposable. Imposition globale moindre que celle d'un dividende ordinaire.
- Provient des revenus de dividende ou des revenus d'entreprise excédant 500 000 \$.

/ Dividende ordinaire

- Montant imposable. Imposition globale supérieure à celle d'un dividende déterminé.
- Le dividende ordinaire est tout dividende autre qu'en capital ou déterminé.

L'IMRTD, C'EST QUOI AU JUSTE?

L'impôt en main remboursable au titre de dividende (IMRTD) doit également faire l'objet d'une planification particulière :

- / Une portion de l'impôt payé sur les revenus de placement de la société par actions peut vous être remboursée.
- / La portion qui peut être remboursée est calculée grâce à l'IMRTD.
- / Pour recevoir un remboursement, il faut déclarer un dividende imposable.
- / Il est souvent stratégique de déclarer un dividende imposable suffisant pour avoir droit au remboursement complet de l'IMRTD.

LE FRACTIONNEMENT DU REVENU

Le fractionnement du revenu est-il toujours possible par le versement d'un dividende?

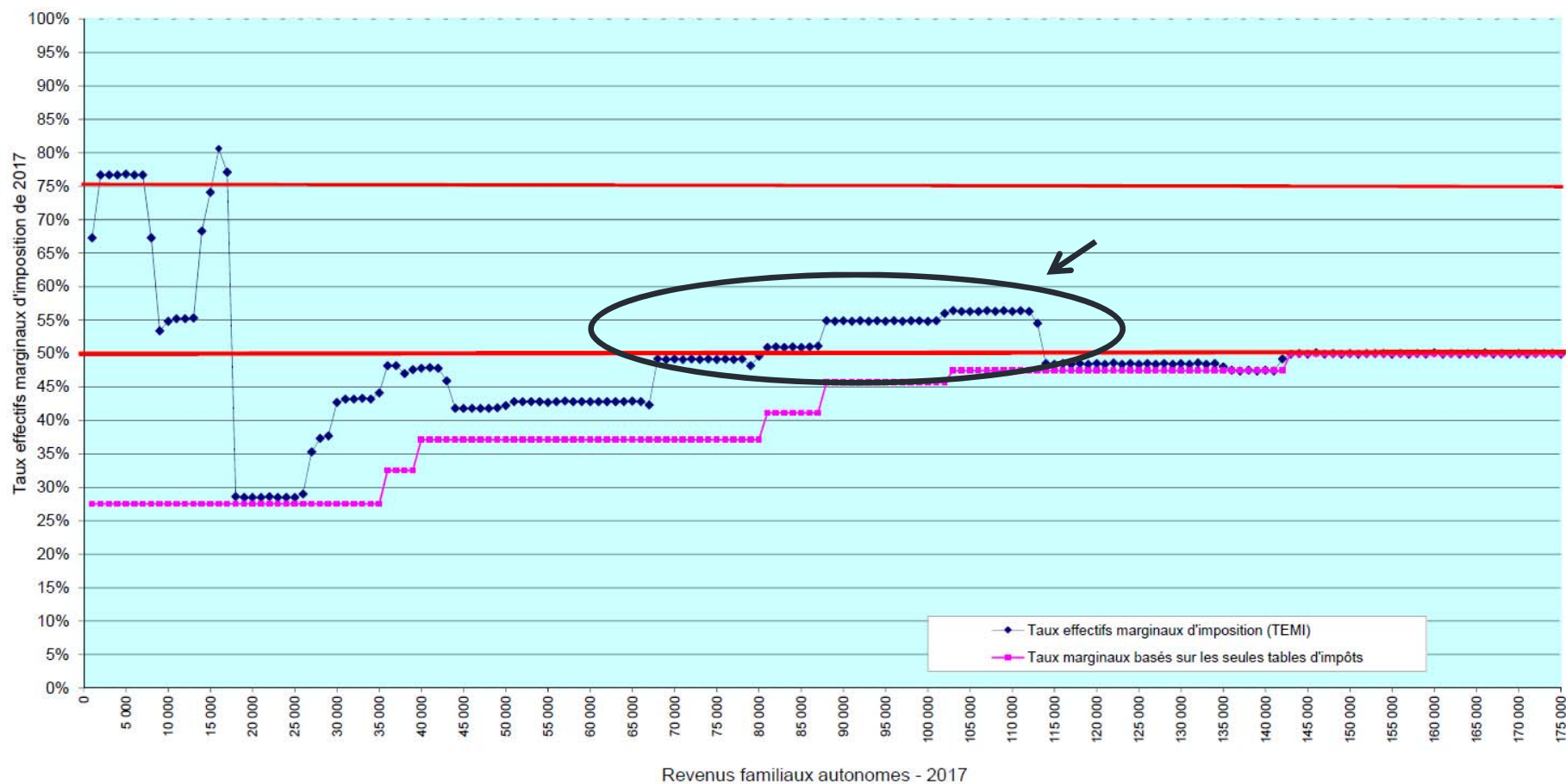
OUI

- / Vous devez avoir 65 ans au 31 décembre de l'année
- / Votre conjoint doit détenir des actions de la société
- / Vous devez verser un dividende à votre conjoint



3/ Astuces pour réduire le revenu personnel

COURBE LAFERRIÈRE



Revenus familiaux autonomes - 2017

Source : CQFF – Les courbes Laferrière 2017 tableau 300 - https://www.cqff.com/claude_laferriere/courbe2017.htm

QUAND VERSER UN DIVIDENDE IMPOSABLE?

Vous avez 65 ans et votre revenu imposable est uniquement constitué de la rente du RRQ et de la PSV. Devriez-vous déclarer un dividende imposable?

OUI

- / Vous profiterez ainsi d'un décaissement des actifs à un taux d'imposition relativement faible.
- / Des fois, mieux vaut déclarer maintenant un revenu à un faible taux d'imposition que d'attendre et payer un montant plus important en impôt.
- / En versant un dividende imposable vous avez droit au remboursement de l'IMRTD.

JOUER AVEC LES PLACEMENTS

Vous avez besoin de liquidité, mais votre revenu imposable est déjà élevé. Vous ne souhaitez pas déclarer un dividende imposable. Que faire?

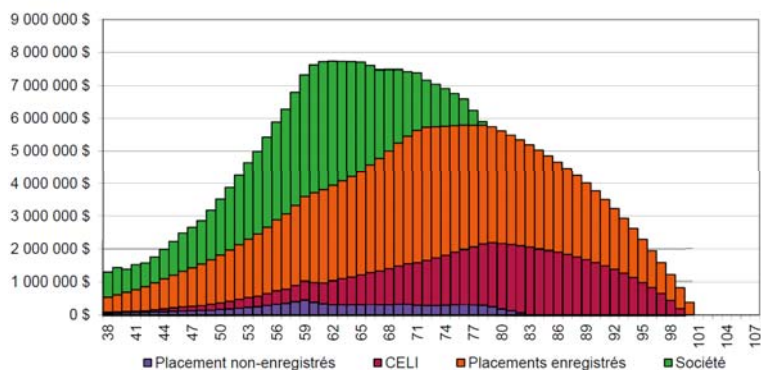
Verser un dividende en capital

- /** Le dividende en capital est non imposable.
- /** Il est possible d'accroître le solde du compte de dividendes en capital en liquidant des titres ayant des gains latents élevés.

NOS OUTILS POUR OPTIMISER LA SITUATION FISCALE

Évolution des placements

SOLDE ÉVOLUTIF DES PLACEMENTS



Plan d'épargne et de décaissement

Année	Âge client	Âge cjt	REER	CELI	Non enregistrés	Société	Total
2018	38	37	33 510	1 075	3 900	29 932	68 418
2019	39	38	33 926	1 957	3 978	-148 249	-108 388
2020	40	39	34 604	1 980	4 058	37 765	78 407
2021	41	40	35 296	268	4 139	-56 412	-16 709
2022	42	41	36 002	27 879	4 221	44 408	112 510
2023	43	42	28 236	13 898	4 306	104 459	150 900
2024	44	43	28 801	15 616	4 392	106 503	155 312
2025	45	44	29 377	17 391	4 480	108 589	159 836
2026	46	45	29 965	2 118	4 569	30 826	67 478
2027	47	46	30 564	1 393	4 661	58 086	94 704
2028	48	47	23 835	22 187	4 755	149 252	200 029
2029	49	48	24 311	17 482	11 907	152 376	206 076
2030	50	49	24 798	18 483	13 375	155 567	212 223
2031	51	50	25 294	19 653	14 745	158 826	218 519
2032	52	51	25 799	21 662	16 954	159 780	224 195

Analyse fiscale de la société

Entrées de fonds			Sorties de fonds				Données fiscales					
Année	Dre	Solde	Revenu	Rendement	Salaires	Dividendes	Frais	Remb. du capital	Impôts et charges	RTD	Dividende en capital	Variation de valeur
2018	38	753 260	380 000	33 200	150 000	135 000	3 000	0	66 251	8 405	7 721	59 633
2019	39	812 894	387 600	31 753	153 000	327 700	3 060	0	64 130	8 039	7 384	-127 882
2020	40	685 012	395 352	30 254	156 060	145 454	3 121	0	64 423	7 660	7 036	57 171
2021	41	742 183	403 259	30 687	159 181	243 263	3 184	0	65 679	7 769	7 137	-36 728
2022	42	705 455	411 324	31 275	162 365	146 128	3 247	0	67 035	7 918	7 273	64 469
2023	43	769 924	419 551	35 337	92 341	149 051	3 312	0	83 787	8 947	8 218	127 125
2024	44	897 049	427 942	40 845	94 188	152 032	3 378	0	87 328	10 341	9 499	132 703
2025	45	1 029 752	436 501	46 593	96 072	155 073	3 446	0	90 989	11 796	10 836	138 475
2026	46	1 168 227	445 231	50 874	97 993	238 174	3 515	0	94 013	12 880	11 831	63 458
2027	47	1 231 685	454 135	54 187	99 953	216 337	3 585	0	96 720	13 719	12 602	92 844
2028	48	1 324 528	463 218	60 137	61 171	164 564	3 657	0	107 377	15 225	13 985	187 825
2029	49	1 512 354	472 482	68 277	62 395	167 856	3 730	0	112 015	17 286	15 878	196 171
2030	50	1 708 525	481 932	76 777	63 643	171 213	3 805	0	116 818	19 438	17 855	204 815
2031	51	1 913 340	491 571	85 650	64 916	174 637	3 881	0	121 789	21 685	19 919	213 765
2032	52	2 127 105	501 402	94 859	66 214	178 130	3 958	0	129 289	24 016	22 060	220 626

EN RÉSUMÉ

La gestion d'une société par actions peut être un vrai casse-tête

- / Nous sommes présents pour vous accompagner dans la vente de votre entreprise.
- / Nous connaissons les étapes nécessaires pour la faire la transition entre la pratique et la retraite.
- / L'optimisation des attributs fiscaux des sociétés par actions est l'une de nos forces.
- / Nous avons les outils et l'expertise pour vous aider à prendre les meilleures décisions financières en période de décaissement.

